



## **COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

### **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE**

Le code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'année passée, dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le compte administratif se divise en une section de fonctionnement et une section d'investissement, avec un ensemble de dépenses et de recettes pour chaque section.

La section de fonctionnement regroupe les dépenses et recettes liées au fonctionnement courant. En dépense on peut trouver les dépenses de personnel, les charges à caractère général, les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette. Les recettes sont principalement les impôts, les dotations de l'Etat, les produits des services et de gestion courante.

La section d'investissement, quant à elle recense les dépenses et les recettes qui vont modifier le patrimoine de la collectivité. En dépenses on retrouve les dépenses d'équipement ou encore le remboursement du capital de la dette. Les recettes de cette section incluent principalement les subventions d'investissements reçues, la capacité d'autofinancement lorsque le solde de la section de fonctionnement est excédentaire, et parfois le produit des cessions des biens de la commune.

### **RÉSULTATS DE L'EXERCICE**

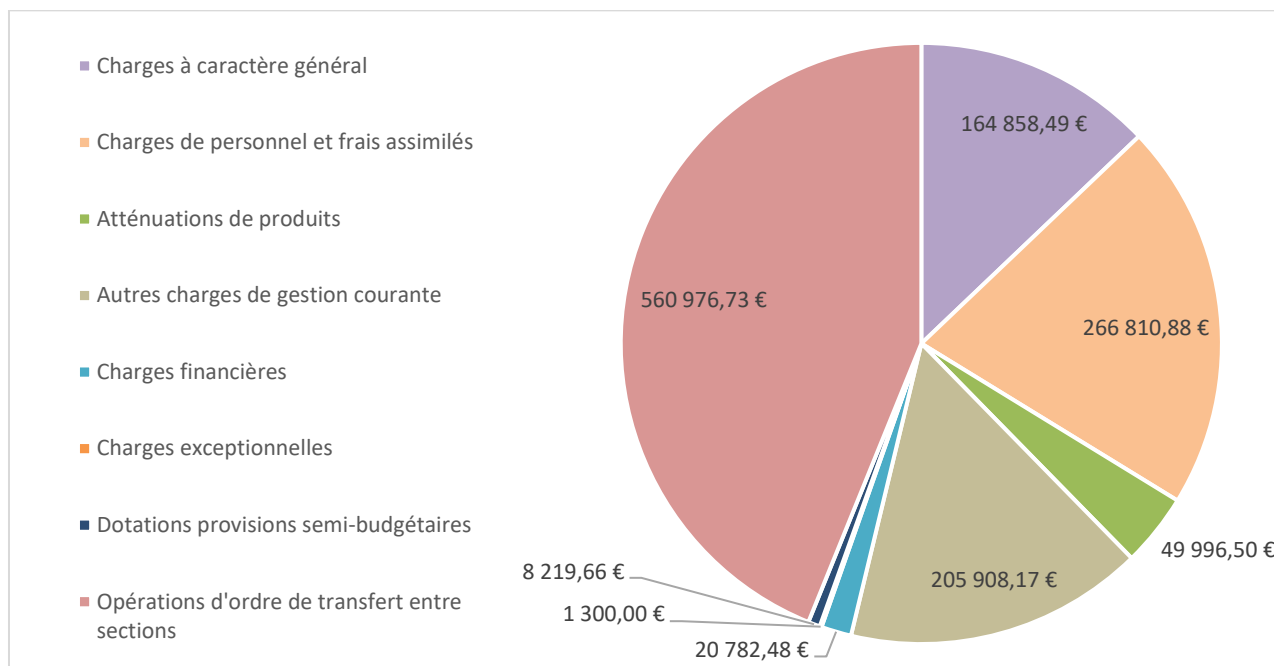
Les réalisations nettes de l'exercice 2022 présentent un résultat excédentaire en fonctionnement (+19 886,60€) et un résultat déficitaire en investissement (-16 367,34€). Le déficit en investissement est compensé par le résultat de la section de fonctionnement.

- Résultat cumulé des exercices précédents en fonctionnement : 278 798,16 €  
 $278\,798,16 + 19\,886,60 = 298\,684,76 \text{ €} = \text{résultat de fonctionnement à la clôture}$
- Résultat cumulé des exercices précédents en investissement : 61 923,87 €  
 $61\,923,87 - 16\,367,34 = 45\,556,53 \text{ €} = \text{résultat d'investissement à la clôture}$

Il reste également 87 103,73 € de restes à réaliser, c'est-à-dire des dépenses d'investissement engagées en 2022 mais qui n'ont pas pu être payées en 2022. Le résultat d'investissement étant de 45 556,53 € seulement, il convient de transférer  $87\,103,73 - 45\,556,53 = 41\,547,20 \text{ €}$  de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour être certain de pouvoir à minima payer en 2023 les dépenses déjà engagées en investissement.

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

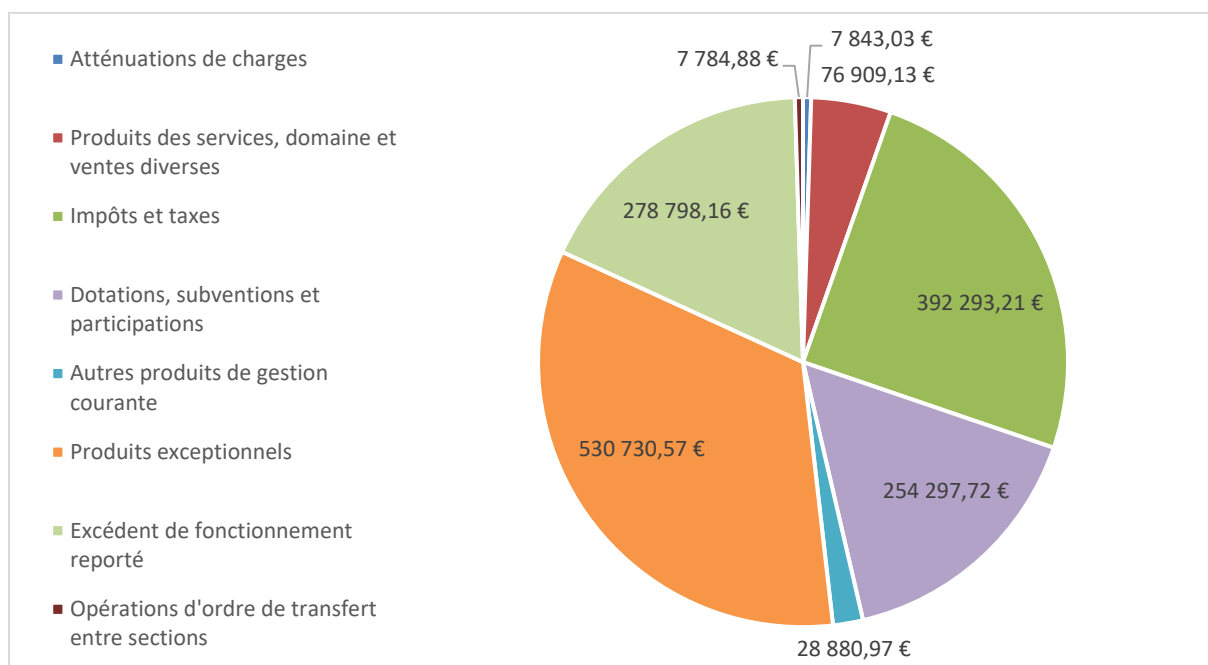
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 278 852,91 €



Les dépenses de fonctionnement sont constituées :

- Des charges à caractère général : électricité, carburant, entretien de la voirie, assurances, dépenses de cantine...
- Des charges de personnel : salaires des agents et charges patronales
- Des atténuations de produit : attributions de compensation versées à la communauté de commune pour le service ALAE
- Des autres charges de gestion courante : indemnités des élus, participation à la défense incendie, subventions aux associations...
- Des charges financières : remboursement des intérêts de la dette
- Des charges exceptionnelles
- Des dotations aux provisions : provisions réalisées pour faire face aux risques financier (principalement les impayés)
- Du virement à la section de fonctionnement : l'excédent de la section de fonctionnement permet d'alimenter la section d'investissement
- Des opérations d'ordre : des opérations purement comptables qui n'ont pas d'impact réel sur le budget global

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 577 537,67 €



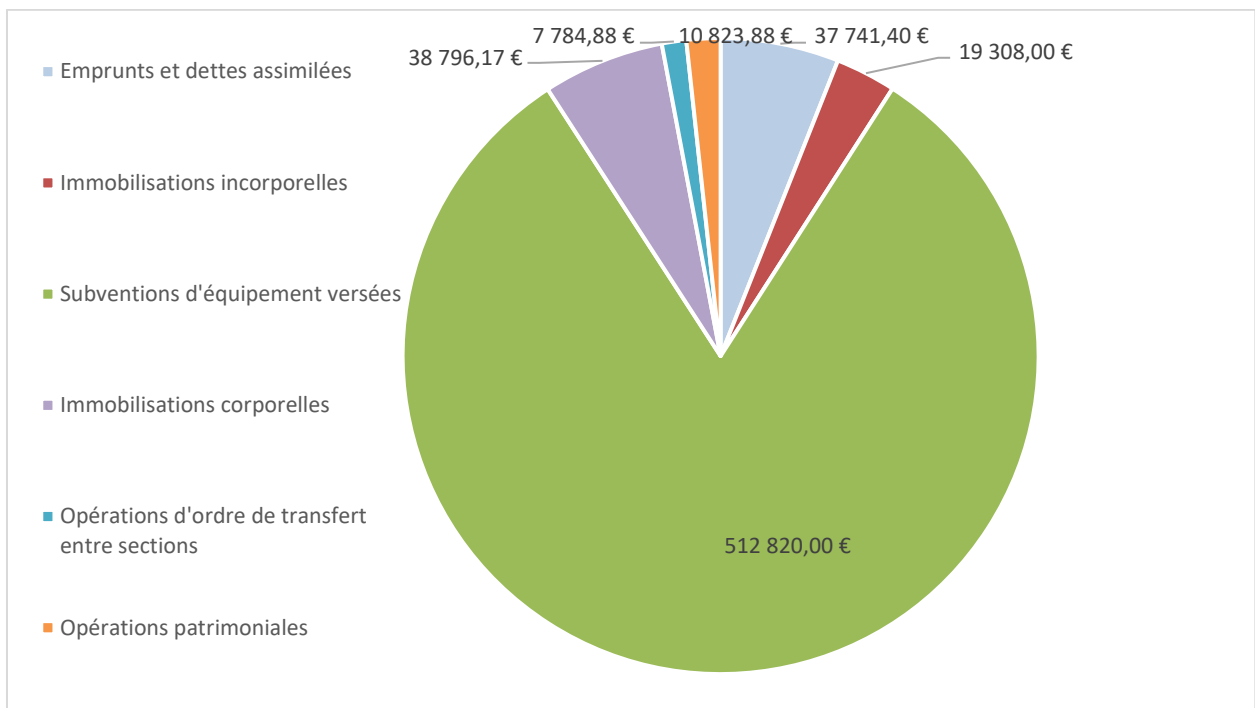
Les recettes de fonctionnement sont constituées :

- Des atténuations de charges : remboursements de la part des assurances
- Des produits des services : recettes de cantine, de bibliothèque, de location de la salle des fêtes, des concessions du cimetière, participation de la communauté de commune pour l'utilisation des locaux communaux
- Des impôts des taxes : impôts fonciers, taxe d'habitation sur les résidence secondaires ou vacantes, taxe sur les pylônes électriques...
- Des dotations de fonctionnement versées par l'Etat
- Des autres produits de gestion courante : loyers des logements communaux et des terrains mis en fermage
- Des charges exceptionnelles
- De l'excédent de fonctionnement 2021 reporté : il s'agit de la somme restante à l'issue du budget précédant
- Des opérations d'ordre : des opérations purement comptables qui n'ont pas d'impact réel sur le budget global

Les opérations d'ordre sont en 2022 exceptionnellement élevées, puisque la commune a vendu des parcelles à l'Etat dans le cadre du passage à la 2x2 voies de la N124. Cela provoque des mouvements comptables qui grossissent artificiellement le compte administratif, en dépenses et en recettes de fonctionnement.

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

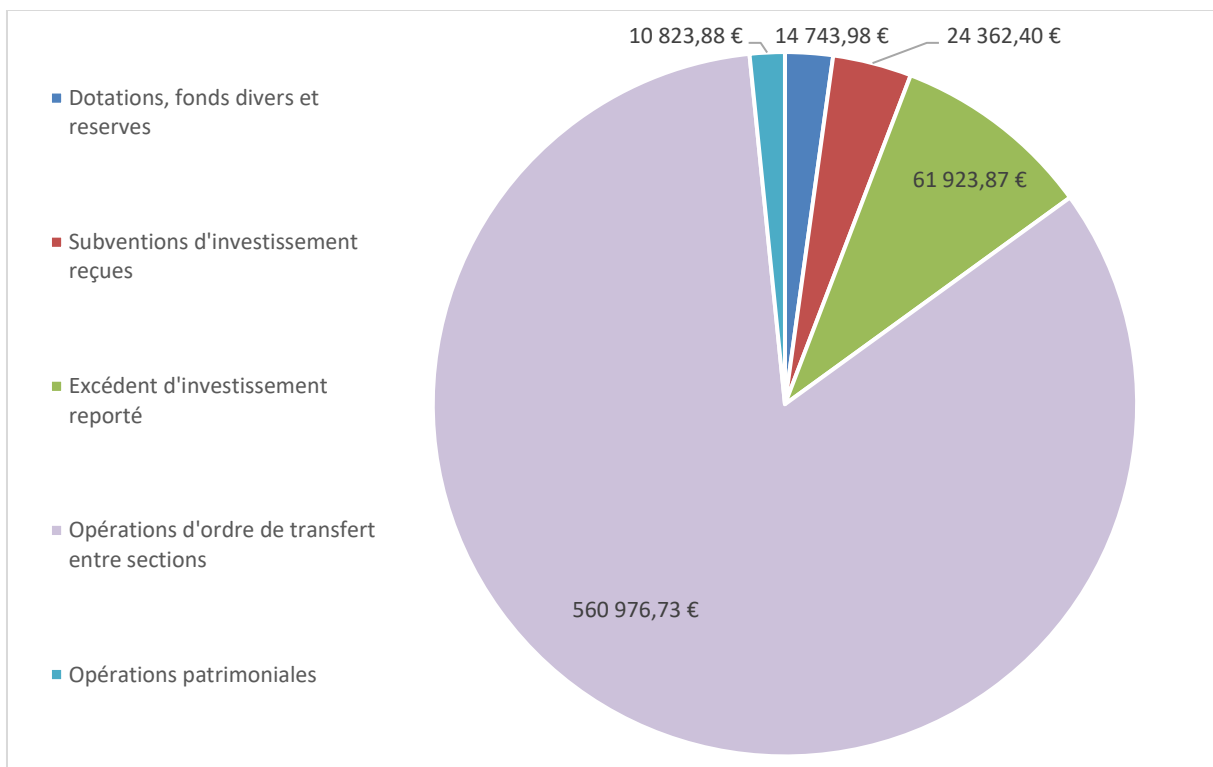
**Les dépenses d'investissement s'élèvent à 627 274,33€**



Les dépenses d'investissement sont constituées :

- Du remboursement du capital de la dette
- Des immobilisations incorporelles : frais d'études
- Des immobilisations corporelles : création d'installations de voirie, travaux, achats de matériel, création d'équipements de défense incendie...
- Des opérations d'ordre : des opérations purement comptables qui n'ont pas d'impact réel sur le budget global

#### Les recettes d'investissement s'élèvent à 672 830,86€



Les principales recettes d'investissement comprennent :

- Les dotations, fonds divers et réserve : dotations de l'Etat pour l'investissement

- Les subventions d'investissements reçues : il s'agit de subvention versées pour projet particulier par l'Etat ou d'autres collectivités
- L'excédent d'investissement 2021 reporté : il s'agit de la somme restante à l'issue du budget précédant
- Du virement depuis la section de fonctionnement : l'excédent de la section de fonctionnement permet d'alimenter la section d'investissement
- Des opérations d'ordre : des opérations purement comptables qui n'ont pas d'impact réel sur le budget global